

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 juillet 2024

Présents : GOIZET Henri , DUPIN André, FRICAUD Jean Luc ,GROS Corine, .OZANE Jean François.,LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie José

- **Absents excusés :** DOMINGUEZ Jean José, BONNET Angèle, Sébatien FOURGEAUD, VILLEMUR Daniel,.
- Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 02 mai 2024

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Adoption du PV de la séance du 02 mai 2024

Le Procès Verbal de la séance du 02 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du rapport de la CLECT

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) organe de la Communauté CGS à soumis son rapport pour la prise de compétence « construction, réhabilitation gestion de la fourrière/refuge animal de Saint Gaudens » au Conseil Communautaire qui l'a adopté . Néanmoins l'accord individuel des Communes est requis pour valider les propositions de la commission .

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mr le Maire, le Conseil approuve le rapport à l'unanimité.

3 SICASMIR adhésion de nouvelles communes

Approbation des adhésions des Communes de ARLOS, BACHOS, et BILLIERE pour les compétences obligatoires exercées par le Syndicat.

Le Conseil donne son approbation à l'unanimité.

4. SICASMIR retrait de communes membres

Approbation pour le retrait d'adhérents des communes de :

ANTIGNAC, ESCANE CRABE, LABASTIDE-PAUMES, MONTBERNARD, MONTESQUIEU
GUITTAUT, PUYMAURIN.

Le Conseil donne son approbation à l'unanimité.

5. Encaissements des règlements des repas de :

Feu de St Jean, Fête locale, randonnée du 15 août et pièges à moustiques.

Délibération nécessaire pour le trésor public.

Le Conseil approuve l'encaissement des dits règlements.

6. Recrutement

Que le recrutement d'un Agent contractuel dans le grade des adjoints administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois à compter du 1^{er} novembre 2024.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve la proposition du Maire à l'unanimité.

7. Déconsignation PPRT Antargaz

Déconsignation 1

PPRT Antargaz travaux de remise en état de la parcelle AD 297

Mr le Maire rappelle le fonctionnement du financement des mesures foncières du PPRT Antargaz.

Il rappelle aussi au Conseil que la parcelle AD 297 a fait l'objet de travaux de remise en état en raison de la découverte de déchets amiantés et que le Comité de pilotage du 16 juin 2023 les a approuvés.

Le marché a été attribué à la Sté STTL par avenant n°1 au marché initial.

Les travaux étant réalisés, Mr le Maire indique que la somme de 131 418.00, approuvée par le Maître d'œuvre, peut être déconsignée en faveur de la Sté STTL et demande au Conseil l'autorisation de donner l'ordre de déconsignation à La Caisse des dépôts et Consignations

Déconsignation 2

PPRT Antargaz travaux de remise en état de la parcelle AD 297

En raison des travaux supplémentaires approuvés par le Comité de Pilotage du 16 juin 2023, la rémunération du Maître d'œuvre a dû être mise à jour par avenant n°1 au contrat primitif.

Mission de base 23 996.34 € Ttc

Travaux supplémentaires 7800 € TTC

Total 31 796.34 €

Compte tenu des règlements antérieurs au titre de cette mission, il reste devoir au Maître d'œuvre Sarl AXE INGENIERIE la somme de 18 431.34€.

Mr le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer la déconsignation de cette somme en faveur de la Sté Axe Ingénierie.

Déconsignation 3

Mr le Maire rappelle que dans les mesures foncières relative au PPRT Antargaz figurait la parcelle AD 200 ,propriété de Mme Grezis , comprenant une maison d'habitation et formant le lot Bât 18 secteur Ex4 du PPRT.

Cette propriété a fait l'objet d'une expropriation déjà réglée et de la démolition de la maison d'habitation qui a été attribuée à la sté STTL après consultation de 3 professionnels par le Maître d'œuvre (devis fournis)

Montant de la démolition y compris traitement des déchets amiantés 92400 € TTC.

Les travaux étant réalisés et sur proposition du Maître d'œuvre, il peut être déconsigné en faveur de la Sté STTL la somme de 92 400 €

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation de déconsigner cette somme en faveur de la Sté STTL.